



# MUNICIPALITÉ DU CANTON DE ROXTON

216, rang Ste-Geneviève, Roxton Falls (Québec) J0H 1E0

Téléphone : (450) 548-2500 Téléc. : (450) 548-2412

Courriel : [info@cantonderoxton.qc.ca](mailto:info@cantonderoxton.qc.ca)

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière QUE :**

Lors de la session extraordinaire de conseil tenue le 10 mai 2018, les membres du conseil ont adopté le règlement suivant :

✓ -Règlement 322-2018 sur la gestion contractuelle

Ce règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$;

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut le faire en s'adressant au bureau municipal, au 216, rang Ste-Geneviève, aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ à Roxton Falls ce vingt-troisième jour (11<sup>e</sup>) jour du mois de mai de l'année deux mille dix-huit (2018).

---

Caroline Choquette  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière